



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mercredi 25 octobre 2017**

**Etaient Présents :** M. Jean-Pierre CANUT, Mme Christine VEZILIER, M. Alain BRIEUGNE, M. Laurent BOYER, Mme Sandrine POZZI, M. Gilles MASSOT, Mme Sophie ACHARD, M. Florent PICARD, M. Richard LEROI, Mme Myriam NATALI, M. Bruno PAILLET, Mme Nathalie LIEUTAUD, M. Georges BOUQUET, Mme Lysiane VEIGNAL, M. Mathieu JUSSEAU, M. David ARQUEZ, Mme Françoise BACCULARD, M. Harrys DUTHEIL, M. Jean CAZALA et Mme Dominique COURPRON-REDER.

**Absents :** M. Henri PONS, M. Daniel SOURY-LAVERGNE et Mme Patricia BLANCHET-BHANG.

**Procurations :** Mme Christine RICCA à Mme Sandrine POZZI,  
Mme Christiane LOUIS à M. Jean-Pierre CANUT,  
Mme Annabel THIERS à M. Laurent BOYER,  
M. Jean-Claude SERGEAT à Mme Christine VEZILIER,  
Mme Patricia BOCCABELLA à M. Bruno PAILLET  
Mme Danielle MARCHAND à M. Alain BRIEUGNE

**Secrétaire de séance :** Mme Christine VEZILIER

**Ouverture de la séance :** 18H30

**Clôture de la séance :** 19H10

Monsieur le Maire fait désigner un secrétaire de séance : Mme Christine VEZILIER fait procéder à l'appel et, après avoir constaté le quorum, demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du 13 juillet 2017.

Compte-rendu adopté 24 voix pour et 2 abstentions (M. Jean CAZALA et Mme Dominique COURPRON-REDER).

**Point n°1 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à « l'association sportive du collège Lucie AUBRAC »**

**Rapporteur : Monsieur Bruno PAILLET**

Monsieur PAILLET, conseiller municipal délégué au sport, expose que la Commune a été sollicitée par l'association sportive du collège Lucie AUBRAC. Cette association demande l'aide de la Commune afin de participer aux frais de transport et d'hébergement des sept élèves qui ont été qualifiés pour les championnats de France de badten (badminton et tennis de table).

Le montant global de la dépense est de 2 908 euros. Il est proposé de participer à hauteur de 800 euros.

**Monsieur PAILLET demande au Conseil Municipal :**

- **d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € à « l'association sportive du collège Lucie AUBRAC » ;**
- **de dire que cette dépense est inscrite au BP 2017.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € à « l'association sportive du collège Lucie AUBRAC » et dit que cette dépense est inscrite au BP 2017.**

**Point n°2 : Création de deux emplois de vacataires pour le service « Animation, Sports et Vie Associative »**

**Rapporteur : Monsieur Henri PONS - Maire**

Afin de pallier les absences éventuelles du personnel d'animation durant les vacances scolaires, Monsieur le Maire propose de créer deux emplois de vacataires aux conditions suivantes :

- pour les périodes du 23/10 au 03/11/2017 – du 26/02 au 09/03/2018 – 23/04 au 04/05/2018, du lundi au vendredi de 8h à 18h
- à un taux horaire brut de 11,05€.

**Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :**

- **d'approuver la création de ces deux emplois de vacataires**
- **de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au BP 2017.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création de ces deux emplois de vacataires et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au BP 2017.**

**Point n°3 : Maintien d'un emploi de vacataire pour les prises de vue photographiques.**

**Rapporteur : Monsieur Henri PONS - Maire**

Monsieur le Maire expose la nécessité de maintenir un emploi de vacataire pour les prises de vue photographiques lors des manifestations et événements de la commune.

A ce titre, il propose de maintenir ce poste de vacataire aux conditions suivantes :

- Pour un temps de travail de 20 heures mensuelles,
- du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 octobre 2018,
- à 25€ net de l'heure.

**Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :**

- **d'approuver le maintien de cet emploi de vacataire**
- **de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi est inscrit au BP 2017.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le maintien de cet emploi de vacataire et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi est inscrit au BP 2017.**

**Point n°4 : Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité pour le service Hygiène des Bâtiments**

**Rapporteur : Monsieur Henri PONS - Maire**

Monsieur le Maire expose la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique à durée déterminée, pour accroissement temporaire d'activité, aux conditions suivantes :

- Pour un temps de travail de 8 heures hebdomadaires
- pour une durée d'un an (seulement pendant les périodes scolaires)

L'échelonnement indiciaire et la durée de carrière seront fixés conformément à la réglementation en vigueur.

**Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :**

- **d'approuver la création de cet emploi**
- **de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au BP 2017.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au BP 2017.**

## **Point n° 5 : Prime de fin d'année du personnel municipal**

### **Rapporteur : Monsieur Henri PONS - Maire**

Monsieur le Maire expose que la délibération du Conseil Municipal en date du 18 septembre 1997, relative à la prime de fin d'année allouée au personnel municipal, est conforme aux lois du 26 janvier 1984 et du 16 décembre 1996.

Pour l'année 2017, le montant de cette prime est fixé à 500€ brut par agent au prorata temporis de leur temps de présence. Elle est composée d'une partie fixe d'un montant de 200€ et d'une partie variable d'un montant de 300€.

Aux 300€ de la partie variable seront ôtés 15€ par jour d'arrêt maladie dans l'année, à l'exception des accidents de travail, des congés de longue maladie, des congés longue durée, des congés maternité et paternité, des arrêts de travail consécutifs à une hospitalisation et des autorisations spéciales d'absences (journées pour enfant malade, événements familiaux...). A cette partie variable seront également ôtés 15€ par jour d'absence sans traitement.

➤ Les bénéficiaires sont :

- les agents titulaires et stagiaires présents au 31 octobre de l'année 2017,
- les agents retraités dans l'année (au prorata de leur présence),
- les agents non titulaires présents au 31 octobre de l'année 2017 et ayant au moins 6 mois d'ancienneté (au prorata de leur présence dans la collectivité).

Les absences prises en compte seront celle du 1<sup>er</sup> novembre de l'année 2016 au 31 octobre de l'année 2017.

- Le reliquat de la prime (partie variable) sera réparti entre les différents services au prorata du nombre d'agents.

### **Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver :**

- **Le montant de la prime de fin d'année à 500€ (200€ fixes et 300€ variables) et les modalités de mise en œuvre de celle-ci pour l'année 2017.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant de la prime de fin d'année à 500€ (200€ fixes et 300€ variables) et les modalités de mise en œuvre de celle-ci pour l'année 2017.**

## **Point n° 6 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour le dépôt du permis de construire sur la parcelle AL 70**

### **Rapporteur : Monsieur Laurent BOYER**

Monsieur Laurent Boyer, Adjoint au maire, délégué aux travaux et aux traditions, expose la nécessité d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un permis de construire sur la parcelle communale cadastrée section AL n°70.

En effet, dans le cadre de l'Ad/Ap (agenda d'accessibilité programmé), il convient de procéder au réaménagement du bâtiment polyvalent de la salle de la Gare afin que celui-ci soit mis aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité.

**Monsieur BOYER demande au Conseil Municipal :**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un permis de construire sur la parcelle communale cadastrée section AL 70 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer un permis de construire sur la parcelle communale cadastrée section AL 70 et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

**Point n° 7 : Convention de gestion des périmètres de protection immédiats des forages F2 et F3 sur la commune d'Eyguières**

**Rapporteur : Monsieur Laurent BOYER**

Monsieur Laurent Boyer, Adjoint au maire, délégué aux travaux et aux traditions, expose la nécessité d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à la gestion des périmètres de protection immédiats des forages F2 et F3 situés sur la commune d'Eyguières.

La Commune s'engage à mettre à disposition, à titre gracieux, les périmètres immédiats des forages d'eau F2 et F3 à la Métropole afin que celle-ci procède à leur entretien et aux travaux nécessaires à leur exploitation pendant la durée de l'autorisation préfectorale.

Pour le forage F2, la superficie du périmètre immédiat est de 35,5 m<sup>2</sup> et pour le forage F3, la superficie est de 25,5 m<sup>2</sup>. Ces deux périmètres sont matérialisés par une clôture et sont situés sur la parcelle communale BP 144.

**Monsieur BOYER demande au Conseil Municipal :**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de gestion des périmètres de protection immédiats des forages F2 et F3.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gestion des périmètres de protection immédiats des forages F2 et F3.**

Monsieur Canut donne lecture des décisions.

La séance est clôturée à 19H10.